



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Saint-Lô, le 09 janvier 2016

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DE LA RÉGLEMENTATION
BUREAU DE LA CITOYENNETÉ
ET DES ÉTRANGERS

Affaire suivie par : M Thomas COUVERT

Tel 02.33.75.47.25

Fax 02.33.75.47.16

Signé

LE PRÉFET DE LA MANCHE

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES
DU DÉPARTEMENT DE
LA MANCHE

OBJET : Autorisations de sortie du territoire pour mineurs non accompagnés par un parent à compter du 15 janvier 2017

A compter du 15 janvier 2017, les mineurs qui voyageront à l'étranger sans être accompagnés par l'un de leurs parents devront présenter, en plus d'un passeport en cours de validité ou d'une carte nationale d'identité, une autorisation de sortie du territoire.

Ce dispositif, mis en place afin d'empêcher les départs de mineurs vers les zones de conflit comme la Syrie, s'appliquera à l'ensemble des mineurs français comme étrangers et pour tout type de voyage (vacances, voyages scolaires, humanitaires...).

Dès lors, le mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné par au moins l'un de ses parents devra présenter l'ensemble des documents suivants :

- Carte d'identité (si voyage dans l'espace Schengen) ou passeport avec visa éventuel selon les exigences du pays de destination.
- Le formulaire d'autorisation de sortie de territoire, complété et signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.
- Une photocopie du titre d'identité du parent signataire de l'autorisation de sortie de territoire.

Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire peut être imprimé sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Dès lors, cette démarche peut être menée directement par les parents qui n'ont pas besoin de se déplacer en mairie ou en préfecture. Vous pourrez toutefois si vous le souhaitez, dans un souci de proximité, mettre à disposition le formulaire CERFA en version papier pour les personnes ne disposant pas d'un accès internet ou d'une imprimante.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en tenir informés vos administrés et vous en remercie par avance.

le Préfet,

Jacques WITKOWSKI